

Conseil Municipal du 27 septembre 2022

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Vingt Deux Le Vingt-Sept Septembre A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Adélaïde DA PAULA
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI - Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Louis VINCENT - Seddik HADDOUYAT - Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUX
Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Eric NOIRET - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATTAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS:

Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE:

Amélie SANDRIN

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> :

Louis VINCENT

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 28

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 juin 2022

Rapporteur: M. le Maire / Intervention: -

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2022 a été approuvé.

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Décisions municipales prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur: M. le Maire / Intervention: -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- N°D2022/ – ADMINISTRATION GENERALE / Attribution des marchés d'assurance de la Commune de Pierrelaye pour la période 2023/2027

Rapporteur: M. le Maire / Intervention: M. Bosc

Point reporté

4- N°D2022/66 – JEUNESSE / Approbation du règlément intérieur du service municipal de la jéunesse et de la tarification de ses activités

Rapporteur: M. Hadji / Intervention: M. Murcia

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** le règlement intérieur du Service Municipal de Jeunesse.
- ✓ Approuver les tarifs.

5- N°D2022/67 – PETITE ENFANCE / Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Rapporteur: M. Cauet / Intervention: M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- ✓ Approuver Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document inhérent.

6- N°2022/68 - RESSOURCES HUMAINES / Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Mme Jolly / Intervention: M. Murcia - M. le Maire - Mme Misslin - M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

✓ Adopter les modifications de postes telles qu'énoncées dans le rapport de présentation. 7- N°D2022/69 – TECHNIQUE / Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Val d'Oise (SDEVO) relative à l'enfouissement des réseaux aériens sis chemin des Bœufs

Rapporteur: M. Morin / Intervention: -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Solliciter le concours financier au taux maximum du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Val d'Oise (SDEVO), dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux d'enfouissement et de dissimulation des réseaux électrique et téléphoniques en 2022,
- ✓ Approuver le dossier justificatif de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Val d'Oise (SDEVO) et le plan de financement s'y rapportant
- ✓ Mandater Monsieur le Maire pour diligenter les démarches en vue d'obtenir le financement
- ✓ Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des autorisations et conventions liées à la dissimulation des réseaux aériens
- ✓ Préciser que les crédits sont inscrits au budget section investissement de l'année considérée

8- N°D2022/70 - URBANISME / Acquisition de gré à gré du fond de la parcelle cadastrée section AB numéro 1007 pour une contenance de 460 m² sise 12 rue d'Epluches à Pierrelaye

Rapporteur: M. le Maire / Intervention: M. Bosc

A la Majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuver** l'acquisition de gré à gré par la commune du fond de la parcelle cadastrée section AB numéro 1007 d'une surface d'environ 460 m², pour un montant de 25 euros par mètre carré, soit 11 500 euros
- ✓ **Dire** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à l'article DUF-2111.21 du budget communal
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant.

Vote:

Pour: 23 dont 3 mandats

5 Contre dont 1 mandat : Mme Métay / M. Bosc / Mme Misslin / M. Battais / M. Murcia

9- N°D2022/71 – URBANISME / Reversement de la taxe d'aménagement perçue par la Commune de Pierrelaye à la Communauté D'Agglomération Val Parisis sur les ZAE communautaires

Rapporteur: M. Morin / Intervention: -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver le principe de reversement de 50 % de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques situées sur le territoire communal
- ✓ **Préciser** que le reversement portera sur les recettes de taxe d'aménagement perçues par la commune à compter du 1^{er} janvier 2022

- ✓ Approuver le projet de convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activités économiques de son territoire
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Secrétaire de séance,

Michel VALLADE

Louis VINCENT